



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

orientation scolaire et professionnelle

Question écrite n° 56753

Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à Mme la secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle de lui préciser l'état actuel de concrétisation de la convention interministérielle pour « la promotion de l'égalité des chances entre les filles et les garçons dans le système éducatif », annoncée symboliquement, le 25 février 2000, au Conservatoire national des Arts et Métiers dirigé, désormais, pour la première fois, par une femme. Cette annonce solennelle était accompagnée de propositions de mesures pour améliorer l'orientation scolaire et professionnelle des filles et « lutter contre les stéréotypes ». Un comité national de pilotage devait assurer la mise en oeuvre de cette convention devant faire l'objet d'un suivi interministériel et d'un bilan rendu public chaque année. Cette annonce ayant été faite au début de l'année 2000, un premier bilan s'impose.

Texte de la réponse

A la suite de la signature de la convention du 25 février 2000 relative à la diversification des choix professionnels et à l'égalité des chances entre les filles et les garçons, les dispositions suivantes ont été prises en 2001 : conception par le ministère de l'éducation nationale et le secrétariat d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle d'une mallette pédagogique sur l'égalité, destinée aux académies, aux instituts universitaires de formation des maîtres et aux délégations régionales aux droits des femmes et à l'égalité afin de faciliter le travail de terrain ; étude sur les violences sexistes et sexuelles à l'école par le ministère de l'éducation nationale ; étude par le centre d'étude et de recherches sur les qualifications, sur la place et l'insertion des filles et des garçons dans les filières de l'informatique, de l'électronique et du textile-habillement ; mise en place au sein du ministère de l'éducation nationale de deux groupes de travail, l'un portant sur la prise en compte de l'égalité des chances entre les filles et les garçons dans l'enseignement primaire et l'autre portant sur la valorisation du rôle des femmes dans les enseignements ; mise en oeuvre par le ministère de l'agriculture et de la pêche d'un programme national pluriannuel pour la promotion de l'égalité dans les différents dispositifs de l'appareil public de formation agricole ainsi que dans le fonctionnement de l'administration ; étude par le ministère de l'agriculture et de la pêche sur la place et l'insertion des filles et des garçons dans les filières des services aux personnes de l'enseignement agricole ; manifestation organisée par le ministère de la recherche sur la place des femmes dans les sciences dans le cadre d'un forum citoyen sur la physique à l'automne 2001.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56753

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : droits des femmes et formation professionnelle

Ministère attributaire : droits des femmes et formation professionnelle

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 janvier 2001, page 381

Réponse publiée le : 30 juillet 2001, page 4387